



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Dossier suivi par
Fabien VAUTOUR
IA-IPR EPS
Fabien.vautour@ac-nantes.fr
Tel : 06 18 10 14 51

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616 -44326 NANTES Cedex 3

Nantes, le vendredi 27 novembre 2020

Le Recteur de l'Académie de Nantes

À

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'école

S/C de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de circonscription du premier degré

Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs d'établissement

S/C de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Appel à projets pour la labellisation « Génération 2024 » - Campagne 2020-2021 -

A la suite de l'élection de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le label « Génération 2024 » a été créé pour les établissements scolaires et universitaires. Depuis maintenant 3 ans, plus de cent vingt écoles, collèges et lycées de l'académie ont témoigné d'un dynamisme important en construisant des projets éducatifs ambitieux. De nombreuses actions et dispositifs ont pu ainsi voir le jour pour promouvoir la pratique physique et sportive et développer certaines valeurs qui fondent notre république : engagement, solidarité, citoyenneté et respect d'autrui.

Dans cette perspective, la labellisation se poursuit pour favoriser les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif à travers plusieurs objectifs :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire :

En complément des enseignements scolaires et en particulier de l'éducation physique et sportive (EPS), des partenariats avec les nombreuses associations sportives locales, en lien avec leurs fédérations, peuvent être mis en place afin d'engager les enfants et les jeunes citoyens sur des thématiques ciblées telles que la santé, la responsabilité ou encore, le vivre ensemble.

Ainsi, ces pratiques offrent la possibilité de découvrir et d'approfondir, par l'activité physique et sportive et les projets éducatifs sous-jacents, des enjeux importants de société.

Certains dispositifs, en particulier les sections sportives coordonnées par les enseignants d'EPS, valorisent ce maillage territorial et enrichissent l'engagement de tous les acteurs.

2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques :

Chaque équipe pédagogique peut participer à plusieurs temps forts qui rythment l'année scolaire.

La journée nationale du sport scolaire (JNSS), avec l'UNSS ou l'USEP, reste un moment privilégié pour faire connaître la vitalité des actions des associations sportives d'écoles et d'établissements et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves et de leurs familles.

La semaine olympique et paralympique se déroulera du 1^{er} au 6 février 2021 sur la thématique de la santé et permettra de favoriser la construction d'un regard ouvert et lucide sur les valeurs portées par le sport et l'olympisme.

A chaque année, la journée olympique et paralympique du 23 juin s'appuie sur la base de trois piliers "bouger, apprendre et découvrir" pour encourager les pratiques olympiques.

3. Adapter les parcours des sportifs de haut niveau :

Les sportifs de haut niveau dans un établissement scolaire s'orientent vers un double projet exigeant où l'excellence sportive d'une part et la réussite éducative et professionnelle d'autre part sont recherchées. Les équipes pédagogiques qui les accueillent sont amenées à aménager leur scolarité et développer certains dispositifs en lien avec les différents services académiques, ceux de la CARDIE notamment.

4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements :

Lorsque les équipements sportifs implantés au sein des écoles et des établissements scolaires ne sont pas utilisés par des besoins scolaires (soir, week-end, vacances), des associations ou clubs peuvent les utiliser. Des conventions entre les parties concernées définissent alors les conditions de fonctionnement et de pratiques.

Quelques points d'appuis :

La labellisation Génération 2024 peut s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen et du parcours avenir. Des activités artistiques et culturelles, dans le cadre du PEAC, peuvent également être envisagées en cohérence avec les pratiques retenues.

Une candidature d'établissement peut s'inscrire sur des organisations pédagogiques pluridisciplinaires.

Pour les établissements du premier degré, **l'affiliation à l'USEP est obligatoire** pour bénéficier de ce label.

Pour les établissements du second degré, **l'UNSS constitue un point d'appui important** pour la valorisation des dispositifs mis en place.

Enfin, **le label Génération 2024 vous donne droit et accès à plusieurs offres et services décrits dans le dossier de candidature joint à ce courrier.**

Vous trouverez également le **cahier des charges** de ce label en fichier joint.

Formulaire à compléter :

Une procédure dématérialisée a été réalisée sur cette plateforme nationale via l'application « démarche simplifiée » pour faciliter le recueil, l'harmonisation et le suivi des dossiers remontés par les établissements candidats.

Pour ce faire, chacun est donc invité à s'inscrire et à remplir le formulaire en se connectant avec le lien ci-dessous **avant le 1^{er} avril 2021** :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint le document en fichier texte pour préparer votre candidature. Également, un tutoriel vous explique les premières étapes de l'inscription nécessaire à l'utilisation de l'application nationale.

Je vous remercie de votre engagement pour la valorisation de ce label dans notre académie.



William Marois

Copie à :

- Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale adjoints au DASEN chargés du 1^{er} degré
- Madame l'inspectrice et Messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux d'EPS